

Québec français



## De plumes et d'audace Femmes de la Nouvelle-France

Chantal Théry

Number 142, Summer 2006

Les écrits de la Nouvelle-France

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/49753ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Théry, C. (2006). De plumes et d'audace : femmes de la Nouvelle-France. *Québec français*, (142), 49–51.



## De plumes et d'audace

### FEMMES DE LA NOUVELLE-FRANCE

par Chantal Théry\*



Marie de l'Incarnation. Source : <http://paroisse-cathedrale-tours.cef.fr/patrimoine>

**L**a ville de Québec s'apprête à fêter (en 2008) le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Quatre siècles d'histoire, cela semble peu... au point que, en 1993, la ville de Québec avait l'idée saugrenue de créer l'événement des Médiévales. Loin des modes, la raison et la mémoire recouvrées, les fêtes de « notre » Nouvelle-France se sont imposées. La réalité et la qualité de l'histoire ne se mesurent pas au nombre des siècles ! Si l'histoire de la Nouvelle-France, fort riche, gagne à être mieux connue, plus encore celle des femmes de la Nouvelle-France, y compris celle de figures aussi célèbres que Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Marguerite d'Youville ou celles que l'on a appelées les « filles du roi ». En 1982, la publication de *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* du collectif Clio a heureusement commencé à combler un vide ; *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, ouvrage collectif paru en 1994, a complété et précisé certaines connaissances ; la consultation plus rapide du *Dictionnaire biographique du Canada* nous permet de découvrir des figures féminines méconnues, mais, dans l'ensemble, le travail de « rapaillage » doit se poursuivre.

Dans sa *Relation du Canada* de 1633, le jésuite Paul Le Jeune avait fait appel, pour soigner ou enseigner au Canada, à des femmes fortes, des pionnières, des « amazones ». Il ignorait que le mot allait faire fortune, caractériser la détermination, les compétences et l'autonomie des femmes canadiennes, religieuses ou laïques. Nos écrivaines de la Nouvelle-France ne sont pas aussi connues que leurs contemporaines – l'épistolière française Marie de Sévigné (1626-1696) ou la poète, dramaturge et essayiste de la Nouvelle-Espagne, la Mexicaine Juana Inès de la Cruz (1651-1695). Faut de vouloir ou de pouvoir s'appropriier les genres littéraires canoniques, elles ont, sous couvert de faire œuvre utile, surtout investi le genre de l'essai (correspondance, annales, relations, etc.). Heureusement prises entre l'Histoire et l'histoire personnelle, ces formes libres racontent leur expérience d'immigrantes et leur installation dans un nouveau milieu, justifient leurs choix et défendent leurs idées, témoignent du choc et de la richesse de cultures différentes, échappent souvent aux diktats et à la censure imposés aux textes « officiels ».

## Lettre de mère Marie Tranchepain de Saint Augustin à l'abbé Raguet

17 août 1728

Monsieur,

Nous avons eu hier la nouvelle de l'arrivée de la Baleine et j'ai reçu en même temps l'honneur de la vôtre. Je ne tarde pas comme vous voyez à y répondre : je vous assure Monsieur qu'elle m'a fort étonnée par les propositions que vous me faites à l'égard des Pères Capucins. Voici ce que vous me dites en parlant d'eux : « Ce sont néanmoins les pères qui doivent vous gouverner selon l'ordre de l'Eglise et de la Compagnie. Le R. P. Raphaël votre pasteur et seul grand vicaire de Monseigneur de Québec dans les postes français dont le principal est la Nouvelle Orléans est d'ailleurs un Homme d'un très grand mérite et il ne vous est pas libre de vous soustraire à sa juridiction. »

Je vous avoue Monsieur que je ne comprends rien dans les expressions « selon l'ordre de l'Eglise et de la Compagnie » et « il ne vous est pas libre de vous soustraire à sa juridiction. »

1<sup>re</sup> Je n'ai jamais jugé que l'intention de la Compagnie fût que nous dépendrions de ses ordres pour notre conduite en sorte qu'elle se croit la maîtresse de nous soumettre à qui bon il lui plairait, et je suis même persuadée monsieur que cette pensée ne peut vous avoir entré dans l'esprit : vous êtes trop éclairé pour cela et il faudrait que je fusse folle si j'acceptais une pareille condition.

2<sup>e</sup> Il nous importe peu que le P. Raphaël soit grand vicaire ou non, cela ne lui donne pas plus de droit sur nous ; partout nous sommes libres de nous choisir tel supérieur qu'il nous plaît pourvu qu'il soit approuvé de l'Evêque, voilà ce qui s'appelle pour nous l'ordre de l'Eglise ; nous ne renoncerons pas à nos droits et personne ne nous forcera de recevoir un supérieur malgré nous, c'est à quoi nous sommes toutes très déterminées.

Vous avez dû monsieur recevoir une lettre de moi par le Duc de Noailles qui vous marque assez notre résolution sur ce sujet, la manière dont les choses tournent nous y confirme de plus en plus, et la mer ne nous fait pas assez de peur pour nous empêcher de passer au Cap français plutôt que de rester ici comme on veut que nous y soyons, nous y ferons le même bien qu'ici.

Vous me paraissez surpris monsieur de ce que je n'avais été qu'une fois à l'hôpital quand je vous écrivis. La Compagnie nous a promis

de nous faire bâtir proche, quand elle se sera acquittée de sa parole nous songerons à exécuter la nôtre car il ne nous convient pas que nous allions tous les jours nous promener d'un bout de la ville à l'autre. Notre devoir ne nous y oblige point et l'incertitude où nous sommes à présent si nous resterons dans ce pays nous empêche de presser pour notre bâtiment.

Je reviens à la prétendue union qu'il y a entre M. Périer et M. de la Chaise ; ou on vous a soustrait une partie des lettres qui vous ont été adressées ou quelque raison que je ne sais pas vous engage à dissimuler la vérité. Tout ce que je vous en puis dire pour ne me point trop étendre est que je serai toujours unie à monsieur Périer et au R. P. de Beaubois, parce que ce sont des esprits droits et judicieux et qui ne savent ce que c'est qu'artifices et que mensonges, qui cherchent véritablement le bien de la colonie et qui ne craignent que Dieu ; il n'en est pas de même de celui que vous me nommez, il y a peu d'honnêtes gens de son parti et il n'y a point d'occasion où il ne prouve par des faits qu'il est indigne de la confiance que la Compagnie lui marque, mais le temps vérifiera tout et peut-être alors il n'y aura plus de remède pour nous. Nous nous en mettons peu en peine parce que notre parti est pris.

Vous paraissez par la vôtre être tout disposé à l'éloignement du R. P. de Beaubois mais il ne partira pas seul et comme c'est lui qui nous a emmenées dans ce pays ce sera aussi lui seul qui nous déterminera de quel côté nous tournerons. Nous n'avons point d'assez grandes obligations à la Compagnie pour nous abandonner à ses desseins. Le peu d'attention qu'on a de nous embarquer le reste de ce qui nous appartient et qui est resté à Lorient depuis 18 mois que nous en sommes parties, et le refus qu'on a fait au Cap tout nouvellement de nous faire tenir quelques présents qu'on voulait nous envoyer et au père de Beaubois montre assez ce que nous devons attendre dans la suite car bien loin que M. de la Chaise nous protège comme vous le dites monsieur il nous a refusé plusieurs choses même nécessaires sous prétexte qu'il n'y en avait point au magasin et peu d'heures après il en a trouvé beaucoup davantage que nous n'en avions demandé, pour ses amis. Vous êtes trop judicieux monsieur pour vouloir après cela que nous comptions sur la faveur de M. de la Chaise. Ce n'est pas pour les honnêtes gens et je ne l'ambitionne pas.

Je vous parle comme vous voyez Monsieur bien ouvertement je ne puis faire autrement avec vous. A qui me déchargerais-je de mes peines qu'à celui qui s'est engagé de nous protéger et quelle protection serait-ce si on nous retirait celui qui nous a fait subsister depuis que nous sommes ici et dans lequel seul nous avons toutes nos confiances.

Ce serait en vain qu'on voudrait nous captiver. Nous n'avons point quitté la liberté de confiance dont nous jouissions en France pour venir nous mettre en esclavage. Toutes les tentatives que l'on fera pour cela seront inutiles.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime et bien du Respect  
Monsieur  
Votre très humble et très obéissante servante  
S<sup>r</sup> M. de St Augustin  
Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-Orléans

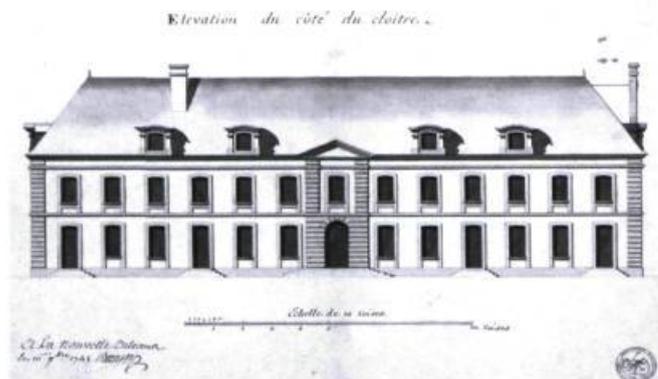
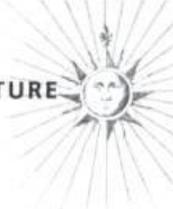


Illustration : Broutin, le second couvent des Ursulines de La Nouvelle Orléans en 1745.

(AC, C<sup>m</sup>11, P<sup>o</sup>279-281, 6 f. Ma transcription).



Les textes des religieuses ont souvent fait les frais des préjugés et des intérêts particuliers des historiens et des littéraires, peu enclins à considérer l'histoire au féminin, la chronique du quotidien, les aspects mystiques et hagiographiques, les visions originales et les versions inédites ou les démêlés avec les supérieurs hiérarchiques.

Celles qui nous ont laissé des textes (ou dont les textes sont parvenus jusqu'à nous...) sont surtout des religieuses : les missionnaires ursulines Marie Guyart de l'Incarnation, (Québec), Marie-Madeleine Hachard de Saint-Stanislas et Marie Tranchepain de Saint-Augustin, (Nouvelle-Orléans) ; les hospitalières des Hôtels-Dieu : Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène (Québec), et Marie Morin, (Montréal) ; ainsi que la laïque Élisabeth Bégon (Montréal). Grâce à la nouvelle histoire et à l'histoire des femmes, les textes de nos écrivaines (voir notre corpus) sont aujourd'hui aussi essentiels que les récits de découverte ou de conversion de leurs confrères masculins et doivent faire l'objet de rééditions et d'éditions critiques.

Toute leur vie, les supérieures et gestionnaires de couvents, les femmes d'affaires, des femmes de caractère et d'idées, ont dû justifier le bien-fondé de leur vocation missionnaire, de leur travail, défendre leurs choix et leurs points de vue, innover, réclamer, voire dénoncer... J'ai choisi de privilégier dans cet article des ursulines peu connues : parce qu'elles se sont installées à la Nouvelle-Orléans et que la Louisiane, qui faisait pourtant partie de la Nouvelle-France, a été quelque peu délaissée par les chercheurs canadiens. Les liens avec le Canada étaient très importants. Le gendre de l'épistolière Élisabeth Bégon (le destinataire des *Lettres au cher fils*), Honoré Michel de Villebois de la Rouvillière, commissaire en poste à la Nouvelle-Orléans de mai 1749 à décembre 1752, a sans doute connu Marie-Madeleine Hachard. Il a veillé aux intérêts des ursulines et supervisé, à l'été 1749, la construction de leur second couvent ; en 1751, de concert avec le gouverneur Pierre Rigaud de Vaudreuil, il a appuyé la demande d'achat d'un terrain pour les ursulines et la nécessité d'envoyer de nouvelles religieuses.

En septembre 1726, les directeurs de la Compagnie des Indes et des religieuses

ursulines de Rouen ont dressé un contrat d'établissement « à la Louisiane, pour y avoir soin de l'hôpital et conformément à leur institut, y montrer et y tenir les petites écoles. » M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, évêque de la Nouvelle-France en poste à Québec, explique que, faute de pouvoir recruter des frères de la Charité ou des Sœurs grises, le père jésuite de Beaubois a proposé les ursulines de Rouen.

Une double correspondance nous permet de mieux connaître les débuts de l'établissement des ursulines (parvenues à la Nouvelle-Orléans le 7 août 1727 après une longue et difficile traversée : le navire avait levé l'ancre de Lorient le 22 février). Celle de Marie-Madeleine Hachard, adressée à son père et publiée à Rouen dès 1728, a fait l'objet de rares rééditions, mais la correspondance administrative de Marie Tranchepain est en grande partie inédite. De famille huguenote, Marie Tranchepain était entrée chez les ursulines de Rouen en 1699 avec la ferme intention de devenir missionnaire. Elle est l'âme et la supérieure de la future communauté de la Nouvelle-Orléans. Ses lettres, véritables morceaux d'anthologie parfois, comme on va le voir ici, nous renseignent sur les tractations, les rivalités, les jeux de pouvoir, et témoignent éloquemment du caractère de son auteure, de son autonomie et de son indépendance d'esprit, de sa fierté et de sa dignité, de sa liberté de ton et de son sens de la réplique.

\* Professeure, Département des littératures, Université Laval.



## Bibliographie

BÉGON, Elisabeth (Montréal, *Lettres au cher fils* (1748-1753), éditées par Nicole Deschamps, Montréal, Hurtubise HMH, 1972. Réédition : Montréal, Boréal (« Compact classique », n° 59), 1994.

BOURGEOYS, Marguerite, *Les écrits de Mère Bourgeois. Autobiographie et testament spirituel*, Montréal, Congrégation de Notre-Dame, 1964.

CUILLERIER, Véronique, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal 1725-1747*, éditées par Ghislaine Legendre, Montréal, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 1978.

GUYART DE L'INCARNATION, Marie, *Correspondance*, éditée et annotée par dom Guy-Marie Oury, Saint-Pierre de Solesmes, 1971. *Écrits spirituels et historiques* : t. I, Tours, *Relation de 1633* ; *Écrits spirituels et historiques*, t. II, Québec, *Relation de 1654*, rééditées par Dom Albert Jamet, Québec, Les ursulines de Québec, 1985.

HACHARD DE SAINT-STANISLAS, Marie-Madeleine, *Relation du voyage des dames religieuses ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans [...]*, Rouen, Antoine le Prévost, 1728. Réimpression : introduction et notes par Gabriel Gravier, Paris, Maisonneuve & cie, 1872. Traduction en anglais, par Myldred Masson Costa, New Orleans, Laborde Printing Company, 1974.

JUCHEREAU de Saint-Ignace, Jeanne-Françoise (REGNARD DUPLESSIS de Sainte-Hélène, Marie-André), *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, Hôtel-Dieu de Québec, 1939.

LEGARDEUR de RÉPENTIGNY, Marie-Joseph (mère de la Visitation), *Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada : par une Religieuse de l'Hôpital-Général de Québec ; adressée à une Communauté de son Ordre en France* [1765], dans *Collection de Mémoires et de Relations sur l'histoire ancienne du Canada*, Québec, Imprimerie de William Cowan et fils, 1840, p. 1-14.

MORIN, Marie, *Histoire simple et véritable. Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, édition critique de Ghislaine Legendre, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

PORLIER, Catherine, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal 1755-1757*, éditées par Ghislaine Legendre, Montréal, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 1978.

TRANCHEPAIN DE SAINT-AUGUSTIN, Marie, « Correspondance administrative », dans Étienne Taillemite, *Correspondance à l'arrivée en provenance de la Louisiane*, 2 t., les archives de la Marine, Archives des Colonies [AC, C<sup>m</sup> 10 à 37 (1726-1753)], Archives nationales de Paris et Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

Sœur Marie Morin (portrait par Yvonne Marier, vers 1930, Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, Montréal).